

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

21 octobre 1916.

Ce matin a eu lieu, à Bruxelles, la vente aux enchères publiques d'une partie des meubles de M. Lemonnier.

- *De M. Lemonnier, ff de bourgmestre de la capitale ?*
- *Parfaitement. Mais ceci nécessite quelques explications.*

Il y a quelques mois, Madame Lemonnier avait prêté à une amie je ne sais quelles pièces de vers de Rostand ou de Zamacoïs, ayant trait aux événements actuels. Cette amie les avait copiés, puis les avait passés à une amie habitant Namur et celle-ci à une amie habitant Givet. Cette dernière fut arrêtée et, au cours de leur enquête, les Allemands apprirent que Madame Lemonnier était en cause. Ils perquisitionnèrent chez elle et découvrirent des documents d'une importance à faire frémir : un numéro de la **Libre Belgique**, un autre de la **Revue de la Presse française** et les pièces de vers en question. Ils emportèrent ces écrits incendiaires et, pendant plusieurs

semaines, Madame Lemonnier n'entendit parler de rien.

Elle ne perdit rien pour attendre. Un beau jour, en l'absence de son mari, deux individus se firent annoncer chez elle et, mis en sa présence, lui dirent :

- *Nous venons pour toucher les 8.000 marks.*
- *??*
- *Oui, les 8.000 marks d'amende auxquels vous avez été condamnée par le tribunal de Namur.*
- *J'ai été condamnée ? Mais je n'ai pas même comparu !*
- *Ça n'est pas nécessaire. Il faut payer.*
- *Je refuse.*
- *Alors nous saisissons ...*

Et ces argousins saisirent en effet toute une série de meubles et d'objets d'art, puis se retirèrent.

Une heure après, M. Lemonnier rentra, fut mis au courant de l'incident et ... s'en alla trouver M. Brassine. Car quel est le Bruxellois en difficulté avec les Boches qui ne prenne aussitôt son recours auprès de M. Brassine ? M. Brassine, sans une hésitation, se chargea des intérêts de M. Lemonnier. Il apprit tout d'abord que Madame Lemonnier avait été condamnée à 800 marks, et non à 8.000 ; ensuite que les juristes de la Kultur, parfaitement dédaigneux du principe en vertu

duquel il ne faut juger personne sans l'entendre, tenaient la condamnation prononcée à l'insu de l'inculpée comme valable et réclamaient leurs 800 marks.

Madame Lemonnier refusant, par principe, de payer 800 marks tout comme elle eût refusé d'en payer 80 ou 8, la saisie suivit son cours et la vente a eu lieu ce matin.

Cela s'est fait dans une petite salle de la rue Traversière, louée par une vieille brocanteuse d'outre-Rhin. Il y a là tout un bric-à-brac : des vêtements, des ustensiles de cuisine, des chaises dépareillées, quelques meubles de pacotille, bref, toute la pauvre défroque des malheureux qui, n'ayant pu payer les amendes auxquelles les a condamnés l'insatiable rapacité des Boches, se sont vu arracher les quelques objets qu'ils possédaient encore. Dans ce fouillis étonnant, tel un Brummel égaré dans quelque cour des Miracles, les meubles de M. Lemonnier : un buffet antique, une garniture de cheminée en bronze, des sèvres, des tableaux.

La vente est présidée par un Boche ; dans le public, sauf quelques amis de M. Lemonnier, il n'y a que des Allemands : des brocanteurs qui jargonent dans un coin, des espions aisément reconnaissables aux balafres qui zèbrent leur visage, des soldats ...

Le commissaire-priseur annonce :

- *La vente est ouverte avec dix bour*

cent bour la caisse.

Et il commence :

- *Che vends ein borde-plumpe réservoir ... Eine mark, voyons, un mark ... un mark.*
- *Teux marks* – crie un des brocanteurs.
- *Teux marks ? ... Adjugé !*

La vente se poursuit ainsi. Quelques prix font rêver. Un vieux pantalon d'homme trouve preneur à 11 marks, ce qui en dit long sur les prix actuels des vêtements depuis que les Allemands ont volé nos tissus. Une montre en « archent » à clef, d'un modèle ancien, fait 20 marks ; une malheureuse petite bague d'argent, une bague d'enfant, rapporte 50 pfennig ; une chaînette en or, 5 marks. Cela fait mal à voir. Que de larmes peut-être a versées la pauvrete à qui l'on a arraché sa bague pour grossir de 50 pfennig le trésor de guerre de l'Empire allemand !

Mais voici que le commissaire-priseur élève la voix :

- *Maindenant nous afons une grosse avaire ; che vends un buffet ...*
Le buffet rapporte 530 marks.
- *Je vends tes vases ...*
Les vases font 130 marks.
- *Che vends un carniture te cheminée.*

La garniture est enlevée à 250 marks. — Total, 910 marks, et il n'en faut que 800. En conséquence, la « *Vente Lemonnier* » est arrêtée. Je m'en vais, en même temps que les amis qui ont racheté les objets

appartenant à notre ff. de bourgmestre, tandis que de sa voix de mangeur de saucisses le commissaire-priseur continue :

- *Che vends des boucles d'oreilles ...*

(pages 58-61)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que disent des mêmes *incidents* en date des 30 septembre (19160930) et 19 octobre (19161019) Louis GILLE, Alphonse OOMS et Paul DELANDSHEERE dans ***50 mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) :

30 septembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160930%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

19 octobre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161019%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>